

Un an après son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron et son Gouvernement poursuivent les réformes sociales entreprises depuis le début du quinquennat à un rythme soutenu. Après le marché du Travail, ils s'emparent d'un autre sujet central : le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage et celui de l'assurance chômage à travers un projet de loi intitulé "Liberté de choisir son avenir professionnel". En tant que partenaire social, l'UDES a participé à la concertation sur le sujet à travers des séances plénières et groupes de travail dédiés. Elle a également rencontré des membres du cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le conseiller social du Président de la République. À ces différentes occasions, l'Union n'a pas manqué de formuler nombre de propositions afin que soient pris en compte les attentes et les besoins des entreprises de l'économie sociale et solidaire en la matière. Elle continuera à défendre ses propositions tout au long de l'examen du texte au Parlement.

Autre chantier en cours qui mobilise les équipes de l'UDES : le projet de loi PACTE - plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. L'UDES souhaite que l'économie sociale et solidaire y soit pleinement intégrée et que le lien soit fait avec la future feuille de route ESS qui sera très prochainement présentée par le Haut-commissaire à l'ESS et l'Innovation sociale, Christophe Itier. Il s'agit d'un enjeu de reconnaissance et de développement indéniable. Les entreprises de l'ESS doivent être considérées à leur juste valeur, comme des acteurs économiques majeurs, pesant 14% de l'emploi privé en France ! Par ailleurs, un volet de ce projet de loi est dédié à l'engagement sociétal. Les entreprises de l'ESS, de part leurs statuts, leurs valeurs, leurs activités, ont toute légitimité à y figurer.

En outre, l'UDES poursuit en parallèle la négociation multiprofessionnelle sur l'amélioration de l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS. Les travaux des partenaires sociaux prendront bien sûr en compte les prochaines mesures des projets de loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" et "PACTE" qui intègrent tous deux un volet "handicap".



L'UDES restera mobilisée sur ces sujets - et bien d'autres - dans les prochaines semaines et prochains mois !

Hugues VIDOR,

Président de l'UDES et vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

ACTUALITÉ

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : des ajustements sont nécessaires .. 2

ENGAGEMENT

Emploi des personnes en situation de handicap : les partenaires sociaux de l'ESS poursuivent leurs travaux 2

ZOOM SUR

PACTE : l'UDES souhaite une meilleure prise en compte de l'ESS dans le projet de loi..... 3

EN RÉGION

Qualité de vie au travail dans l'ESS : l'UDES partenaire de la déclinaison du baromètre Chorum dans 5 régions 3

PAROLE À

Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale 4

L'UDES EN QUELQUES LIGNES

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : des ajustements sont nécessaires

Tout au long de la concertation, l'UDES a été force de propositions sur les trois grands thèmes de ce projet de loi que sont la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage. Malgré cela, le texte présenté en Conseil des ministres fin avril, ne répond pas aux besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire. Il est donc indispensable que des modifications y soient apportées lors du débat parlementaire.

Formation professionnelle. L'UDES s'interroge sur l'efficacité d'une telle réforme qui met le salarié ou le demandeur d'emploi dans une situation de pilotage de son parcours de formation. Il serait illusoire de penser que les personnes, et notamment les plus fragiles, soient en capacité de choisir, définir et mettre en œuvre leur formation sans un accompagnement fort, soit de l'employeur, soit de l'opérateur de compétence, soit des intermédiaires de l'emploi qui doivent garder un rôle central d'intermédiation. Par ailleurs, afin de compenser la suppression de la période de professionnalisation, l'UDES propose d'ouvrir le contrat de professionnalisation aux salariés en CDI. Actuellement, cette possibilité est ouverte dans le cadre du contrat d'apprentissage. Concernant l'insertion professionnelle des publics fragiles, l'UDES défend la création d'un contrat de professionnalisation-inclusion ouvert aux demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification mais pas nécessairement exposés à des difficultés sociales. Elle souhaite également le renforcement de la formation des personnes en parcours d'insertion, en particulier par l'accès des bénéficiaires de contrat à durée déterminée

d'insertion (CDDI) aux fonds de l'alternance notamment pour les formations aux savoirs de base.

Apprentissage. L'avant-projet de loi prévoit la création d'une contribution unique apprentissage et formation professionnelle. Les associations, jusqu'alors exonérées de la taxe apprentissage, seront à présent soumises à cette contribution unique. Afin de leur éviter de fortes difficultés économiques, l'UDES demande qu'elles bénéficient d'une compensation financière ou, à défaut, qu'elles soient totalement exonérées.

Assurance chômage. L'UDES approuve le renvoi à la négociation de branche de l'utilisation des contrats courts. Elle considère cependant les délais de négociation trop limités puisqu'il est demandé aux partenaires sociaux interprofessionnels de fournir un bilan des négociations de branche sur le sujet au 1er janvier 2019. Par ailleurs, l'UDES souhaite que les CDD de remplacement et les CDD d'usage soient exonérés de toute majoration de cotisations.

Tout au long de l'examen du texte au Parlement, l'UDES défendra ces positions afin que les intérêts des entreprises de l'ESS soient pris en compte.

Emploi des personnes en situation de handicap : les partenaires sociaux de l'ESS poursuivent leurs travaux

L'UDES a ouvert, avec les organisations syndicales de salariés, une négociation sur l'amélioration de l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS. Les partenaires sociaux poursuivent leurs travaux engagés depuis septembre 2017 autour de thèmes tels que la formation des travailleurs handicapés, l'information sur les métiers, besoins et offres d'emploi de l'ESS en direction des personnes en situation de handicap, l'accueil des travailleurs handicapés ou encore la situation des proches aidants.

Dans le cadre de cette négociation, un diagnostic quantitatif sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans les branches relevant du champ de l'UDES a été réalisé par l'intermédiaire de l'AGEFIPH. Ces données chiffrées montrent que plusieurs de ces branches remplissent ou sont en passe de remplir l'obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés fixé à 6%. Même si ces résultats sont plutôt encourageants, des

marges d'amélioration sont possibles et l'accord en cours de négociation vise notamment à augmenter ce taux d'emploi.



Le projet de loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, en cours de discussion au Parlement, et la réforme "PACTE", intégreront un volet sur l'emploi des travailleurs handicapés. Ainsi, afin de prendre en compte les mesures qui seront prochainement votées sur le sujet, les partenaires sociaux ont décidé de suspendre la négociation multiprofessionnelle. Cependant, les travaux se poursuivent autour de la définition d'indicateurs de suivi de l'accord afin de mesurer la progression des branches sur le sujet dans les prochaines années.

Enfin, l'UDES a d'ores et déjà prévu d'organiser, après la signature de l'accord, une matinée d'information dédiée au sujet et de créer un guide pratique à l'attention des employeurs de l'ESS.

ZOOM SUR

PACTE : l'UDES souhaite une meilleure prise en compte de l'ESS dans le projet de loi

Même si certaines attentes de l'UDES ont été prises en compte dans le projet de loi PACTE, elle regrette que l'économie sociale et solidaire n'y soit pas clairement identifiée. L'Union considère que le texte peut être amélioré et fera part de ses positions dans le cadre de son examen au Parlement.

Pour l'UDES, les mesures relatives à l'engagement sociétal des entreprises contenues dans le projet de loi prouvent que les valeurs de l'ESS ont pollinisé l'économie : les entreprises sont encouragées à mieux tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux et à mieux inclure les salariés dans leur gouvernance.

Les dispositions prévues pour le partage de la valeur vont dans le bon sens mais doivent mieux tenir compte des spécificités des entreprises sociales et solidaires. Ainsi, si l'UDES est favorable au fléchage de l'épargne salariale et de l'assurance vie vers les TPE et les PME, elle souhaite qu'une partie de ce fléchage se fasse au profit des entreprises de l'ESS.

L'Union est également favorable à l'ouverture de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », dit agrément ESUS, aux organisations environnementales. En revanche, elle sera vigilante à ce qu'il ne soit pas dénaturé par un allègement trop important des critères d'obtention en matière de gestion.

Par ailleurs, l'UDES approuve avec prudence la création des entreprises à mission. Il est en effet nécessaire de les distinguer des entreprises

de l'ESS qui présentent des ambitions et des contraintes bien plus fortes. Ainsi, le régime fiscal du don et du mécénat ou encore les financements dédiés à l'ESS ne doivent pas être ouverts aux entreprises à mission.

S'agissant des mesures facilitant la transmission des entreprises, l'UDES approuve la simplification des règles de transmission et la réforme du régime fiscal. Toutefois, il est impératif de préserver le droit d'information des salariés en maintenant l'article 18 de la loi ESS qui favorise la reprise sous forme coopérative.



EN RÉGION

Qualité de vie au travail dans l'ESS : l'UDES partenaire de la déclinaison du baromètre Chorum dans 5 régions

Chorum, la mutuelle de protection sociale complémentaire des acteurs de l'ESS, a dévoilé en 2016 les résultats de la 2^e édition de son baromètre national évaluant la qualité de vie au travail (QVT) dans l'économie sociale et solidaire. Cette année, l'UDES est partenaire de la déclinaison de ce baromètre au niveau territorial. Des événements seront ainsi organisés en octobre pour présenter les résultats dans les 5 régions sélectionnées : Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Bretagne, Normandie et Occitanie.



L'objectif de cette déclinaison régionale du baromètre est de proposer une vision territorialisée des enjeux relevés dans

l'édition nationale permettant de nourrir l'observation, l'expérimentation ou la déclinaison des acteurs territoriaux. L'enquête, qui a été menée auprès des employeurs et salariés de l'ESS, porte sur plusieurs thèmes liés à la QVT : l'attachement au secteur de l'ESS, l'organisation du travail, le relationnel et le management, les fusions/changements organisationnels, le numérique et l'environnement de travail.

Pour l'UDES, membre du comité de pilotage du baromètre national et partenaire historique de Chorum, ce projet s'inscrit dans la continuité de ses travaux engagés ces dernières années sur les thèmes participant à l'amélioration de la QVT (égalité femme/homme, évolution des parcours professionnels, prévention des discriminations...).

Calendrier des manifestations régionales :

Bourgogne-Franche-Comté (Dijon)	4 octobre
Grand-Est (Metz)	9 octobre
Bretagne (Saint-Brieuc)	12 octobre
Normandie (Lisieux)	16 octobre
Occitanie (Toulouse)	23 octobre

Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale

Le Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, répond aux questions de l'UDES sur le développement et la valorisation de l'ESS, le rôle des employeurs du secteur en ce sens et la place des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le dispositif French Impact.



Vous avez déclaré « qu'il fallait porter davantage l'ESS sur le plan politique en démontrant tout son pouvoir de transformation de la vie des Français ». Comment allez-vous vous y prendre ? Quel rôle l'UDES et les employeurs qu'elle représente peuvent jouer en ce sens ?

Pour ce faire, il faut tout d'abord promouvoir l'ESS. Il s'agit de l'un des 5 axes du pacte de croissance de l'ESS qui sera prochainement présenté avec des mesures qui permettront de renforcer et valoriser l'ESS. En effet, malgré ses 10% du PIB, plus de 2 millions de salariés et plus de 200 000 entreprises, l'opinion et la sphère publique ne perçoivent pas le poids réel de l'ESS dans le paysage économique français.

Ensuite, *Le French Impact*, lancé en début d'année, doit permettre un changement d'échelle de l'ESS à travers des initiatives portées par ses entreprises pour mieux répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux. En démontrant que ces entreprises sont en capacité à répondre aux problématiques des Français, on met en évidence leur pouvoir de transformation et leurs innovations sociales.

On reproche souvent la mise en œuvre de politiques trop descendantes qui ne laissent pas assez de place à l'initiative des entreprises de l'ESS et à l'innovation. On travaille ici, au contraire, à fédérer un écosystème qui permettra d'accompagner au changement d'échelle, de favoriser l'innovation sociale, de rassembler les partenaires privés et publics et de développer des outils de financements au service de ceux qui innovent. Le rôle de l'UDES, et plus largement des syndicats d'employeurs, est de mobiliser ses adhérents pour qu'ils s'inscrivent dans cette dynamique ambitieuse afin que l'ESS ne soit plus considérée comme une économie à part, marginale mais qu'elle soit bien au cœur de la stratégie et du développement de l'attractivité de la France aux côtés notamment de la French Tech et du French Fab.

Quelle est votre feuille de route pour l'ESS ?

Dans le cadre de l'élaboration du pacte de croissance de l'ESS, j'ai mené plus de 200 rendez-vous avec des entreprises, des têtes de réseau, des associations qui m'ont fait part de leurs difficultés ou des leviers de croissance qu'ils ont pu évaluer. Au terme de ce processus, nous sommes désormais en phase d'arbitrage interministériel pour une présentation de ce pacte de croissance avant l'été. Il s'articule autour de cinq grands axes :

1. La promotion et la lisibilité de l'ESS afin qu'elle soit mieux connue et appréhendée par les concitoyens ainsi que par les décideurs publics et politiques.
2. Les leviers de croissance à actionner pour consolider les modèles et donner des marges de développement aux entreprises de l'ESS via des mesures réglementaires, fiscales, relatives à la finance solidaire ou encore à la commande publique.
3. L'innovation sociale. Une partie des réponses se trouve dans l'initiative *Le French Impact* sur le plan opérationnel. Nous travaillons également sur les aspects réglementaires afin que l'innovation sociale soit reconnue au même titre que l'innovation technologique.
4. L'emploi avec un enjeu majeur de visibilité sur les filières d'avenir et les emplois de demain.
5. L'Europe et l'international, notamment dans la perspective des futures élections européennes. Il revient à la France de prendre des initiatives pour faire en sorte que l'ESS fasse partie intégrante des politiques économiques européennes et soit mieux reconnue dans les politiques de croissance et d'emploi au niveau européen.

Le French Impact a été lancé afin de favoriser l'innovation sociale. Quelle sera la place de l'ESS dans ce dispositif notamment au regard des futures entreprises à mission créées dans le cadre du projet de loi PACTE ?

Il s'agit de deux choses différentes. Dans cette réflexion sur l'objet social des entreprises, l'ESS est en train de gagner sur le champ des valeurs. « L'économie conventionnelle » a compris que les consommateurs, les salariés, l'opinion publique sont sensibles à la vertu écologique et sociale des entreprises mais aussi des produits et services qu'elle propose. En intégrant ces dimensions sociale et environnementale, elles développent leur productivité et leur performance. Il n'y a pas de confusion possible et il n'y aura pas de porosité entre ces entreprises à mission et les entreprises de l'ESS notamment dans les avantages liés à la finance solidaire ou au mécénat, qui leurs sont dédiés. J'invite les entreprises de l'ESS à être proactives car les entreprises à mission auront besoin de leur expertise et de leur expérience afin que leur mission soit la plus vertueuse et la plus efficace possible au service de l'intérêt collectif. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter du développement de ces entreprises. Au contraire, un plus grand nombre d'acteurs s'approprie la notion d'intérêt collectif et d'intérêt général ce qui est une bonne nouvelle pour nos concitoyens et pour le pays. C'est une opportunité à saisir pour l'ESS !